

# ADDEARG

SE FORMER  
SE FAIRE ACCOMPAGNER  
S'INSTALLER PAYSAN



## PROGRAMME 2021-2022

6 bis rue des Gardons  
30350 Maruéjols-lès-Gardons  
04 66 25 20 19 - addearg.formation@gmail.com

[www.agriculturepaysanne.org/gard](http://www.agriculturepaysanne.org/gard)  
[www.facebook.com/addearg30](https://www.facebook.com/addearg30)

Responsable des formations : Florette Rengard

Installation agricole  
Transmission  
Suivi de ferme  
Accompagnement individuel  
Accompagnement collectif  
Formations  
Projets collectifs  
Appui aux collectivités

AVEC LE SOUTIEN DE :



## Septembre

14 Premier accueil en collectif

24 S'installer en apiculture - journée Ada Occitanie et CFPPA  
N°3 p.3 - 24 Septembre 2021

## Octobre

4 S'installer paysan : stratégie d'installation  
N°2 p.3 - Session 1 : 4, 5, 11 et 14 octobre

7 Cycle élevage : Améliorer son système pastoral en intégrant les spécificités du milieu et les besoins alimentaires  
N°12 p.5 - 7 octobre et 29 novembre

12 Premier accueil en collectif

13 Chiffrer votre plan d'entreprise pour une demande de DJA  
N°5 p.4 - 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 décembre

19 Les bases techniques pour être autonome sur sa ferme  
N°10 p.5 - 19, 26 octobre et 2 novembre

25 Premier accueil en collectif

## Novembre

8 Chiffrer votre projet d'installation avec des outils simples  
N°4 p.3 - Session 1 : 8, 15, 22 Novembre

9 Premier accueil en collectif

16 Concevoir son système d'irrigation  
N°11 p.5 - 16, 23 et 30 novembre

19 Reprendre une ferme en apiculture  
N°3 p.3 - 19 novembre

## Décembre

2 Analyse et gestion : piloter votre ferme avec des outils simples  
N°6 p.4 - Niveau 1 : 2 décembre, 10 et 20 janvier

7 S'installer paysan : élaborer votre stratégie d'installation  
N°2 p.3 - Session 2 : 7, 9, 13 et 16 décembre

14 Premier accueil en collectif

**Formation AFOCG : piloter sa ferme avec le logiciel de comptabilité ISTEA**

N°7 p.4 - Démarrage quand un groupe est constitué en automne 2019 ou janvier 2020

# 2021

## Janvier

- 6** **Travailler avec ses proches et rester serein**  
*N°8 p.4 - 6 et 7 janvier*
- 11** **Chiffrer votre projet d'installation avec des outils simples**  
*N°4 p.3 - Session 2 : 11, 18 et 25 janvier*
- 13** **Premier accueil en collectif**
- 24** **Analyse et gestion : piloter votre ferme avec des outils simples**  
*N°6 p.4 - Niveau 2 : 24 janvier*

## Février

- 1** **S'installer paysan : élaborer votre stratégie d'installation**  
*N°2 p.3 - Session 1 : 1, 2, 7 et 8 février*
- 10** **Premier accueil en collectif**
- ...** **Créer un verger diversifié en arboriculture AB**  
*N°13 p.5 - dates à préciser*

## Mars

- 8** **Démarches et obligations administratives : comment garder le sourire...**  
*N°9 p.4 - 8 mars*
- 10** **Chiffrer votre projet d'installation avec des outils simples**  
*N°4 p.3 - Session 3 : 10, 17 et 24 mars*
- 15** **Premier accueil en collectif**

## Avril

- 5** **Premier accueil en collectif**
- 11** **S'installer paysan : élaborer votre stratégie d'installation**  
*N°2 p.3 - Session 4 : 11, 12, 19 et 20 avril*

## Mai

- 19** **Premier accueil en collectif**

## Juin

- 9** **Chiffrer votre projet d'installation**  
*N°4 p.3 - Session 4 : 9, 16 et 23 juin*
- 14** **Premier accueil en collectif**

**Des formations sur mesure:**  
Vous êtes un groupe ? N'hésitez pas à nous solliciter pour organiser la formation qui vous correspond, n'importe quand dans l'année. Nous y répondrons dans la mesure des délais imposés par les financeurs.

# 2022

# ACCOMPAGNEMENT À L'EMERGENCE EN COLLECTIF, NOS PROPOSITIONS !

En amont de l'installation, l'Addearg vous accompagne pour définir votre projet de création ou de reprise. Cet accompagnement peut se faire sous forme collective. Il est labellisé par la région Occitanie et financé par le Fond social européen et la région.

## 1 Premier accueil installation (une matinée)

- ▶ **Sessions** : une fois par mois
- ▶ **Lieu** : locaux de l'Addearg
- ▶ **Intervenant.e** : accompagnateur.trice Addearg
- ▶ **Conditions** : sur inscription

**Objectif** : clarifier le parcours à l'installation, les statuts, les démarches, les organismes, l'accès à la formation

## 2 S'installer paysan : élaborer votre stratégie d'installation (4 jrs)

- ▶ **Session 1** : 4, 5, 11, 14 Oct 2021
- ▶ **Lieu** : locaux de l'Addearg et 2<sup>ème</sup> jour sur une ferme
- ▶ **Session 2** : 7, 9, 13, 16 Déc 2021
- ▶ **Coût** : 100€ + adhésion Addearg (15€)
- ▶ **Session 3** : 1, 2, 7, 8 fév 2022
- ▶ **Session 4** : 11, 12, 19, 20 avril 2022
- ▶ **Intervenant.e.s** : paysan.ne, accompagnateur.trice.s Addearg, MSA, Airdie

**Objectif** : élaborer une stratégie d'installation progressive pour votre projet agricole

## 3 S'installer et reprendre une ferme en apiculture (1 jr / 1 jr)

- ▶ **Session** : 24 septembre / 19 novembre 2021
- ▶ **Lieu** : 1<sup>er</sup> jour CFPPA et 2<sup>nd</sup> jour sur une ferme
- ▶ **Conditions** : sur inscription, journées indépendantes
- ▶ **Intervenant.e.s** : paysan.ne, accompagnatrice Addearg, animatrice Ada Occitanie

**Objectif** : connaître les enjeux et les dispositifs pour une reprise en apiculture

## FORMATIONS, NOS PROPOSITIONS !

Certifiées qualité depuis 2011, nos formations visent à vous apporter des compétences directement mobilisables sur vos fermes. Elles constituent aussi des espaces de rencontres pour construire votre réseau professionnel.

## POUR CONCEVOIR UN PROJET A VOTRE IMAGE

### 4 Chiffrer votre projet d'installation avec des outils simples (3 jrs)

- ▶ **Session 1** : 8, 15 et 22 nov 2021
- ▶ **Lieu** : locaux de l'Addearg
- ▶ **Session 2** : 11, 18 et 25 janv 2022
- ▶ **Coût de la formation** : 588€
- ▶ **Session 3** : 10, 17 et 24 mars 2022
- ▶ **Intervenante** : accompagnatrice Addearg
- ▶ **Session 4** : 9, 16 et 23 juin 2022
- Venir avec un ordinateur équipé d'un logiciel de type Open calc ou Excel.

Financement :



**Objectif** : réaliser le chiffrage de votre projet d'installation avec des outils simples

## 5 Chiffrer votre plan d'entreprise pour une demande de DJA (5 jrs + 1 jr individuel)

- ▶ **Session** : 13, 27 oct, 10, 24 nov, 8 déc 2021
- ▶ **Lieu** : locaux de l'Addearg
- ▶ **Coût estimé de la formation** : 1120€
- ▶ **Intervenant** : accompagnateur Addearg
- Venir avec un ordinateur équipé d'un logiciel de type Open calc ou Excel.

**Objectif** : être capable de réaliser son PE dans le cadre d'une demande de DJA



## POUR GÉRER, ANTICIPER ET EVOLUER

## 6 Analyse et gestion : piloter votre ferme avec des outils simples (sur tableur Excel ou Calc) (3 jrs ou 1 jr)

- ▶ **Niveau 1** : 2 déc, 10 et 20 janv 2022
- ▶ **Niveau 2** : 24 janv 2022
- ▶ **Intervenante** : accompagnatrice Addearg
- ▶ **Pré-requis** : être installé.e et avoir réalisé une saison en 2021
- Venir avec vos factures 2021, un ordinateur équipé d'un logiciel de type Open calc ou Excel.

**Objectif** : devenir autonome dans la gestion de votre ferme et prendre les bonnes décisions



## 7 Piloter votre ferme avec le logiciel de comptabilité Istea (5 jrs)

- ▶ **Dates** : Tout au long de l'année
- ▶ **Intervenante** : formatrice AFOCG TV 34
- ▶ **Coût, lieu et inscription** : Nous contacter
- Venir avec vos factures 2021 et un ordinateur.

**Objectif** : être autonome dans sa comptabilité avec le logiciel de comptabilité Istea



## 8 Travailler avec ses proches et rester serein (2 jrs)

- ▶ **Dates** : 6 et 7 janvier 2022
- ▶ **Intervenante** : Virginie Rousselin, Atag
- ▶ **Pré-requis** : être installé.e ou sur le point de s'installer en collectif
- ▶ **Lieu** : locaux de l'Addearg
- ▶ **Coût estimé de la formation** : 420€

**Objectif** : identifier les principaux facteurs de conflit et de réussite, expérimenter les outils de pilotage du collectif pour vivre sereinement travail et vie privée



## 9 Démarches et obligations administratives : comment garder le sourire ? (1 jr)

- ▶ **Date** : 8 mars 2022
- ▶ **Intervenante** : accompagnatrice Addearg
- ▶ **Lieu** : locaux de l'Addearg
- ▶ **Coût estimé de la formation** : 196€
- Venir avec un ordinateur et vos codes d'accès à vos comptes en ligne

**Objectif** : mieux s'organiser autour des principaux droits et obligations administratives et devenir autonome dans ses déclarations d'impôts et de TVA







## SE FORMER **PAR L'ÉCHANGE TECHNIQUE ENTRE PAIRS**

### **10 Les bases techniques pour être autonome sur sa ferme (4 jours)**

- ▶ **Dates :** 19, 26 oct et 2 nov 2021
- ▶ **Lieux :** chez des paysan.ne.s
- ▶ **Coût estimé de la formation :** 504€
- ▶ **Intervenants :** paysans formateurs

Financement :



**Objectif :** acquérir les bases concrètes pour monter une serre, brancher son électricité, poser des clôtures, entretenir son petit matériel

### **11 Concevoir son système d'irrigation (3 jours)**

- ▶ **Dates :** 16, 23 et 30 nov 2021
- ▶ **Lieux :** chez des paysan.e.s
- ▶ **Coût estimé de la formation :** 756€
- ▶ **Intervenant :** Michel Marche, paysan formateur

Financement :



**Objectif :** être capable de concevoir un système d'irrigation adapté à ses besoins et performant (économie de la ressource en eau et du temps de travail)

### **12 Améliorer son système pastoral en intégrant les spécificités milieu et les besoins alimentaires (2 jours)**

- ▶ **Dates :** 7 oct et 29 nov 2021
- ▶ **Lieux :** chez des stagiaires
- ▶ **Coût estimé de la formation :** 504€
- ▶ **Intervenants :** accompagnatrice Addearg et Didier Gomez, animateur du Civam Empreinte

Financement :



**Objectif :** être capable de construire une stratégie pastorale pour son système d'élevage en intégrant les spécificités du milieu et les besoins alimentaires du troupeau

*Dans le cadre de l'animation d'un groupe d'éleveurs en partenariat avec le Civam empreinte*

### **13 Créer un verger diversifié en arboriculture AB (2 jours)**

- ▶ **Dates :** au printemps à préciser
- ▶ **Lieux :** chez un.e stagiaire et en salle
- ▶ **Coût estimé de la formation :** 462€
- ▶ **Intervenants :** paysan formateur

Financement :



**Objectif :** être capable de mettre en place un verger diversifié en AB



# LES CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

## Public

- ▶ Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.
- ▶ Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Adear LR) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription : Adear 09, Adear 31, Alodear, Addearg, Ardear Occitanie) pour vérifier si leur participation est possible.
- ▶ Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.
- ▶ Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

## Aspects pratiques

- ▶ Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.
- ▶ Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- ▶ Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

## Coût des formations

- ▶ Pour les adhérents, la majorité des formations sont financées par VIVEA, si éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande. Pour les non-adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.
- ▶ Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires

## Chèque de caution

- ▶ Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque

## Attestation

- ▶ Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

## Annulation

- ▶ En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- ▶ Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'un stage payant, les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

## Réclamation

- ▶ Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'Adear Occitanie dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.



### ADDEARG

8 rue des Gardons - 30350 Maruéjols-lès-Gardons

Tél. : 04 66 63 18 89

Email: addearg.formation@gmail.com

Site : [www.agriculturepaysanne.org/gard](http://www.agriculturepaysanne.org/gard)

N°organisme de formation : 91 30 0028 03 30



# BULLETIN D'INSCRIPTION/ADHÉSION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Courriel : .....

• Je suis :

- Cotisant VIVEA (agriculteur.trice, conjoint.e collaborateur.trice, cotisant.e solidaire...)
- Porteur.euse de projet inscrit.e dans un parcours PPP (fournir la copie de votre PPP)
- Autre, préciser le financement envisagé : CPF    Pôle emploi    Autofinancement

## Je m'inscris à :

## Ce que je dois faire :

### n°1- Accueil installation n°3 - Reprendre en api

Date(s) : .....

▶ M'INSCRIRE OBLIGATOIREMENT en renvoyant ce bulletin par mail ou courrier et en précisant la ou les dates concernées.

### n°2 - S'installer paysan

Préciser session :  
.....

▶ Je joins le montant total (25€/jour) à l'ordre de l'Addearg  
▶ Je joins le règlement de l'adhésion à l'Addearg le cas échéant

### FORMATIONS n° : (Préciser la session)

**Contactez-nous pour le financement de votre formation, nous chercherons avec vous les solutions existantes.**

Renvoyez votre bulletin par mail ou courrier avec les informations suivantes (si vous les avez) :

▶ Selon votre financement :

VIVEA : le montant de votre crédit sur votre espace Vivea

CPF : le montant CPF sur votre espace en ligne

Pôle emploi : votre numéro de demandeur d'emploi

*Puis nous contacter pour un financement CPF ou Pôle emploi*

▶ Je joins le règlement de l'adhésion à l'Addearg le cas échéant

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales des formations

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute question :**

**Florette Rengard - addearg.formation@gmail.com - 04 66 25 20 19**

• J'adhère à l'Addearg obligatoirement si je ne suis pas adhérent.e de l'année en cours :

Je souhaite adhérer à l'association Addearg pour l'année 20 .....

Veillez trouver ci-joint le paiement de mon adhésion : 15€

- paiement par chèque (à l'ordre de l'Addearg)
- paiement en liquide

Fait le : .....

Signature : .....

à : .....

**L'Addearg est une association  
reconnue d'intérêt général !**

*Vos dons sont défiscalisés à hauteur de  
66% pour les particuliers et 60% pour  
les entreprises !*

• Je souhaite également faire un don de : ..... € pour soutenir l'Addearg

